



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 85 de la liste préliminaire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [72/118](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date ([A/72/184](#)) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 28.

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 72/118 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient des renseignements sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/72/184) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouvera un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, qui se présentent sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des actuelles modalités de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, selon qu'il convient. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 28.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 796 (VIII) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 17 de la résolution 72/118 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Des travaux de recherche et de rédaction sont actuellement menés en vue d'élaborer une étude sur l'Article 23 de la Charte des Nations Unies, avec le concours de l'Université de Pékin. En outre, deux études achevées, une sur l'Article 33, réalisée avec la contribution de stagiaires de la Division de la codification, et une sur l'Article 49, élaborée avec l'assistance d'un consultant, ont été soumises à l'examen final des départements auteurs qui en sont responsables, à savoir, respectivement, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la période couverte par les Suppléments n^{os} 7 à 9, c'est-à-dire de 1985 à 1999.

4. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration des études destinées à figurer dans les volumes III et IV du Supplément n^o 10 (2000-2009). Comme pour les Suppléments n^{os} 7 à 9, une étude sur l'Article 49 de la Charte destinée au volume III, élaborée avec l'aide d'un consultant, a été présentée pour examen final au département auteur qui en est responsable, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix. Deux études destinées au volume IV, sur les Articles 55 c) et 56, sont actuellement examinées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, le Département des affaires économiques et sociales a choisi un consultant chargé d'élaborer, pour le volume IV, une étude sur l'Article 58, qui relève de sa responsabilité. Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne les études

sur les Articles 104 et 105 pour le volume VI, qui sont établies par le Bureau du Conseiller juridique, au sein du Bureau des affaires juridiques.

5. Le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte ayant décidé, en 2015, que le Supplément n° 11 porterait sur la période allant de 2010 à 2015 (voir [A/70/295](#), par. 5), des travaux de recherche et de rédaction ont été menés avec le concours de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa dans le cadre de l'élaboration de six études, sur les Articles 33, 39, 50 et 51, pour le volume III, et sur les Articles 92 et 99, pour le volume VI. Deux études, sur les Articles 55 c) et 56, pour le volume IV, sont actuellement élaborées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, le Bureau de l'aide juridique au personnel, le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau de l'administration de la justice ont procédé à l'examen des parties d'une étude sur l'Article 101, destinée au volume VI, qui les concernaient. Les travaux de recherche et de rédaction relatifs à cette étude ont été menés avec le concours d'un consultant du Bureau de la gestion des ressources humaines. Le texte de l'étude a ensuite été publié sur le site Web du *Répertoire*.

6. Comme c'est l'usage, le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

7. Pendant la période considérée, le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009) a été publié en anglais et en français, et toutes les études qu'il comprend ont été publiées sur le site Web du *Répertoire*.

8. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 30 volumes ont été publiés¹ et 14 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction et de publication². En conséquence, sur les 57 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n°s 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n° 11 (2010-2015) et ont été commencés (voir par. 5), 4 concernent le Supplément n° 10 (2000-2009) et sont à différents stades d'avancement (voir par. 4) et 3 correspondent au volume III des Suppléments n°s 7 à 9.

9. L'annexe I du présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

10. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 14 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU dédié au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n°s 7 à 9 ainsi que de nombreuses études destinées au Supplément n° 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études nouvellement achevées qui figureront dans le Supplément n° 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de

¹ Le *Répertoire* et ses Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009).

² Les volumes I, II et IV du Supplément n° 7 (1985-1988), les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n°s 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999), et le volume II du Supplément n° 10 (2000-2009).

rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

11. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais, qui, pour la plupart, sont également disponibles en espagnol et en français, sont en ligne sur Internet. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

12. La coopération entretenue depuis huit ans avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, désormais bien établie, a permis l'élaboration de six études destinées au Supplément n° 11, sur les Articles 33, 39, 50 et 51 pour le volume III, et sur les Articles 92 et 99 pour le volume VI (voir par. 5).

13. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et de la diversifier d'un point de vue géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à la préparation des études. À ce jour, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région Amérique latine et Caraïbes et une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a en outre invité des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de contribuer à des études, ce qui a mené à l'établissement d'un cadre de coopération avec l'Université de Pékin, comme indiqué au paragraphe 3.

D. Fonds d'affectation spéciale

14. Dans sa résolution 72/118, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution 59/44. Une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au Fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Aucune nouvelle contribution n'a cependant été versée au Fonds depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général, le 21 juillet 2017.

15. Il est envisagé de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés, comme indiqué au paragraphe 4. Les contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale sont donc vivement encouragées, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber le retard dans la publication du *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 20 au 28 février 2018. Au paragraphe 74 de son rapport (A/73/33), il a notamment recommandé à l'Assemblée générale, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, de féliciter le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin ; d'inviter les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et d'en fournir les coordonnées ; de prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; de réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; de demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée et d'inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour le site Web consacré au *Répertoire* ; de noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, bien que légèrement réduit, n'avait pas été éliminé, et de demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ; et de rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

17. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français) ;

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 16) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études ; la recherche d'établissements universitaires pouvant contribuer à l'établissement d'études pour le *Répertoire* ; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* aux fins d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré ; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, la mise à jour régulière du site Web pour le *Répertoire* et l'invitation à continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire* ; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire* ;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale ; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

18. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 72/118, la plus récente sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

19. Au paragraphe 12 de sa résolution 72/118, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 16, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

20. Pendant la période considérée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a accompli des progrès soutenus dans l'établissement des suppléments au *Répertoire*. Il s'est principalement consacré à la rédaction du vingtième Supplément (2016-2017), dont la version préliminaire devrait être achevée dans le courant du troisième trimestre de 2018. Il a par ailleurs publié la version préliminaire du dix-neuvième Supplément (2014-2015), lequel devrait être mis en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité, dans sa version complète et éditée, d'ici à la fin de 2018.

21. Compte tenu des gains d'efficience réalisés au cours de la dernière année, le Secrétariat entend faire porter le prochain Supplément du *Répertoire*, le vingt et unième, sur une seule année, et non sur plusieurs années comme par le passé. Le travail fondamental de préparation et de recherche nécessaire à l'élaboration du vingt et unième Supplément (2018) est mené à bien de façon systématique grâce à l'enregistrement en temps réel des décisions et de la pratique du Conseil de sécurité. La bonne exécution en temps voulu de ces activités est garantie grâce à l'utilisation à bon escient de moyens technologiques financés par des ressources extrabudgétaires obtenues par le Secrétariat pendant la période considérée. Le Secrétariat entend terminer la rédaction du vingt et unième Supplément (2018) au cours du troisième trimestre de 2019 et, cela fait, le mettre immédiatement en ligne dans sa version préliminaire.

22. Le Secrétariat a continué de s'employer sans relâche à élaborer le *Répertoire* avec diligence, en optimisant l'utilisation des ressources limitées dont il dispose grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité. Malgré les difficultés que présente le travail complexe d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des suppléments, les procédés applicables et la coopération entre les différents services du Secrétariat responsables de ces différentes tâches continuent d'être améliorés, ce qui a permis de surmonter les restrictions budgétaires et de réduire les délais de publication. Le Secrétariat a utilisé à bon escient les ressources extrabudgétaires pour développer une base de données en ligne moderne et sécurisée, qui sera introduite par phases successives à partir de la fin de 2018. Cette nouvelle base de données permettra d'informatiser progressivement la collecte de données et d'améliorer l'analyse de données, ce qui facilitera considérablement les travaux de recherche et l'élaboration

du *Répertoire*. En outre, grâce aux formations dispensées au personnel et au recours accru au programme de stages des Nations Unies, le Secrétariat est mieux à même d'assurer la publication rapide du *Répertoire* tout en observant les normes les plus élevées en matière d'exactitude et de contrôle de la qualité.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

23. Le Secrétariat a continué de mettre en ligne des versions préliminaires des suppléments déjà rédigés du *Répertoire* dans la section du site Web du Conseil de sécurité qui lui est consacrée, afin de faciliter l'accès aux toutes dernières informations disponibles. Le site Web contient en outre toute une gamme de ressources utilisées pour établir le *Répertoire*, qui témoignent de la pratique la plus récente du Conseil en ce qui concerne les mandats des opérations de paix et les dispositions pertinentes des décisions du Conseil portant sur des points transversaux de l'ordre du jour, tels les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, et la protection des civils en période de conflit armé. Début janvier 2018, le Secrétariat a mis en ligne, dans la section du site Web du Conseil consacrée au *Répertoire*, la vue d'ensemble de la pratique du Conseil de sécurité pour 2017, qui fournit dans un format interactif des informations statistiques sur les travaux du Conseil en ce qui concerne les séances, les missions, les points de l'ordre du jour, les décisions, les votes et les organes subsidiaires. Depuis septembre 2017, le Secrétariat se sert de ce type de technologies pour présenter des statistiques mensuelles sur les travaux du Conseil. Grâce à ces informations, les chercheurs et autres personnes s'intéressant aux travaux du Conseil peuvent plus facilement suivre et analyser la pratique de celui-ci. Le Secrétariat a également lancé un projet de modernisation du site Web du Conseil, y compris la section consacrée au *Répertoire*, en vue d'améliorer l'interface utilisateur et la technologie de gestion du site Web. Ce projet de modernisation facilitera et améliorera l'accès aux informations du *Répertoire*.

24. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif en répondant aux questions qui lui sont adressées, soit directement, soit sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, sur les procédures et règles du Conseil et de ses organes subsidiaires. Pendant la période considérée, le nombre de ces questions, soumises par les États Membres ainsi que par des fonctionnaires du système des Nations Unies, des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales, des étudiants, des universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé, a fortement augmenté. En outre, le Secrétariat a fourni des recherches et des analyses de grande qualité aux fins de l'élaboration de politiques internes et de rapports à ce sujet, mené plusieurs programmes de diffusion, et contribué à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

25. Conformément à la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, les douzième à dix-septième Suppléments (1993-2011) ont été mis en ligne dans la section du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, dans toutes les langues officielles. La mise en ligne du dix-huitième Supplément (2012-2013) dans les six langues officielles est prévue pour le troisième trimestre de 2018. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue de tout faire pour mettre en ligne les derniers suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

26. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. En ces temps de contraintes financières, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis, rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité et tenir le site Web.

27. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire pour l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, une contribution au Fonds d'affectation spéciale a été reçue de la Chine. En outre, l'Italie a financé les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui a apporté une contribution très précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*. Afin que les travaux puissent se poursuivre ainsi, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Conclusions

28. **Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial lors de sa session tenue du 20 au 28 février 2018, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

- a) **Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire* ;**
- b) **Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* ;**
- c) **Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;**
- d) **Prier le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques ;**
- e) **Réaffirmer que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).**

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie* par les organes des Nations Unies (juillet 2018)

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	---	--	---

Note : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n^{os} 6 à 11, et n'est pas la même pour le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Suppléments											
	<i>Répertoire initial</i>						6	7	8	9	10	11
		1	2	3	4	5	1979-1984	1985-1988	1989-1994	1995-1999	2000-2009	2010-2015
Volume I						I	I	I	I	I	I	
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5, 6, 7 et 8												
Articles 2 4) et 7) et 4												
Volume II						II	II	II	II	II	II	
Articles 9 à 12 et 13 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), et 14 à 22												
Article 13 1) a) (deuxième partie de la phrase)												
Volume III						III	III	III	III	III	III	
Article 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 32, 34, 36, 37, 38 et 40												
Articles 33 et 41												
Article 35												
Articles 39, 42 et 50												
Articles 43 à 48												
Articles 49, 52, 53 et 54												
Article 51												
Volume IV						IV	IV	IV	IV	IV	IV	
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63												
Articles 55 c) et 56												
Articles 58 à 61, 62 1), 3) et 4), et 64 à 72												
Volume V						V	V	V	V	V	V	
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
Volume VI						VI	VI	VI	VI	VI	VI	
Articles 92, 96 et 99												
Articles 93 à 95, 97, 98, 102, 103 et 106 à 111												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996 à 2018

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2018)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse www.un.org/fr/sc/repertoire/	Version préliminaire disponible en ligne	Parties en cours d'établissement

A. État d'avancement des suppléments au *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) ^a		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [55/222](#), ces suppléments au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> Généralités	<i>II</i> Règlement intérieur provisoire	<i>III</i> Buts et principes de la Charte	<i>IV</i> Relations avec les autres organes de l'ONU	<i>V</i> Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	<i>VI</i> Règlement pacifique des différends	<i>VII</i> Actions en cas de rupture de la paix	<i>VIII</i> Accords régionaux	<i>IX</i> Organes subsidiaires : comités/autres organes	<i>X</i> Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XX (2016-2017)										
Supplément XXI (2018)										